



## DECISION

BG|IM|VB|YA : Décision n° DC20231121\_02

### **Avenant n°1 de prolongation**

Marché n°2022ACCCVT11 relatif à fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration des enfants du Multi-accueil

Le, Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200929\_21 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2020, envoyée et reçue par la Préfecture le 7 octobre 2020 et affichée le 7 octobre 2020, donnant délégation au président à signer les marchés publics dont les montants sont inférieurs aux seuils des formalisés en vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n° 20220803\_01 portant sur la résiliation à l'amiable des marchés n° 2020MPCCVT09 et 2021MPCCVT12,

Vu la décision d'attribution n° DC 20221214\_02,

Considérant la nécessité de prolonger l'accord-cadre pour la fourniture et de livraison en liaison froide pour la restauration des enfants du Multi-accueil,

## DECIDE

**Article 1** – La passation d'un avenant n°1 de prolongation avec la société « **ANSAMBLE** », domiciliée à Allée Lippmann – 56000 VANNES.

**Article 2** – La modification introduite par le présent avenant est la prolongation des prestations de fourniture et de livraison en liaison froide pour la restauration des enfants du Multi-accueil à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 août 2024**.

**Article 3** – Le présent avenant est sans incidence financière.

**Article 4** –Le titulaire du présent marché public dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS en cas de recours. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** – L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Le comptable public,
- La préfecture de Beauvais
- Notifiée à l'intéressé le : **23 NOV. 2023**

Fait à Chaumont en Vexin, le **21 NOV. 2023**

Le Président,

  
  
**Bertrand GERNEZ**